



Procès-verbal

ASSEMBLEE GENERALE FEDERALE consultée par vote électronique

Le vote électronique a été clos le 5 avril 2020 à 14h,
les résultats quant aux délibérations sont donc définitifs au 5 avril 2020

Représentants des Ligues ayant participé au vote (19) :

Alain RIPERT (Ligue d'Auvergne - Rhône Alpes), Marie-Albert DUFFAIT (Ligue de Bourgogne Franche Comté), Sylvie LE VIGOUROUX (Ligue de Bretagne), Michel BARBOT (Ligue du Centre Val de Loire), Emilien MATTEI (Ligue de Corse), Thierry KLIPFEL (Ligue du Grand Est), Gratien BATISTE (Ligue de Guadeloupe), Paul POLYDORE (Ligue de Guyane), Jean-Pierre LEPOINTE (Ligue des Hauts de France), Georges POTARD (Ligue Ile de France), Frédéric FLAMAND (Ligue de Martinique), Zakaria ALI MZE (Ligue de Mayotte), Nicolas MARAIS (Ligue de Normandie), Didier BIZORD (Ligue de Nouvelle Aquitaine), Ghislaine CHAMBONNIER (Ligue de Nouvelle Calédonie), Mickaël BOUTINES (Ligue Occitanie), Serge LARCHER (Ligue des Pays de la Loire), Armand GRIFFON (Ligue Provence Alpes Côte d'Azur), Philippe ALEXANDRINO (Ligue de la Réunion).

Représentants des Comités ayant participé au vote (79) :

Patrick CHAPUIS (Ain), Denis DAWINT (Aisne), Yohann CORNIC (Allier), Gil ÉRARIO (Alpes Haute Provence), Gérard POTTIER (Hautes Alpes), Delphine BRETON (Ardennes), Albert QUATREVAUX (Ariège), Gérard JAWORSKY (Aube), Francis TALANDIER (Aude), Sylvie UHMANN (Aveyron), Pierre SOLÈRE (Bouche du Rhône), Patrick OSOUF (Calvados), Yvon INTARTAGLIA (Cantal), René BOTTELEAU (Charente), Patrick GAUTHIER (Charente maritime), Sandra CHARRIERE (Corrèze), André KOTYLA (Côte d'Or), Vincent FOUILLOUX (Creuse), Patrick AUBIN (Dordogne / Périgord), Maxime MAIREY (Doubs), Jean-Louis PERCHET (Drôme-Ardèche), Jean-Pierre ADELIN (Eure), Gérard CANTIN (Finistère), Jean-Pierre MOUNIER (Gard), Christian TUXAGUES (Haute Garonne), Marie-Françoise MONTIES (Gers), Pascal LOBRE (Gironde), Mohamed BOUDIAF (Hérault), Benoît GUILLON (Indre et Loire), Ronan SUBILEAU (Isère), Jean-Luc BERLAND (Jura), Valérie DUPIN (Landes), Elisabeth QUEROL (Loire), Christian EYMARD (Haute Loire), Thierry GALVIN (Loire Atlantique), André DHUIVONROUX (Loiret), Christophe GAUTHIER (Lot et Garonne), Michel HOUDBINE (Maine et Loire), Philippe LEBRUN (Manche), Régis SAGUET (Marne), Jean Louis DUGRAVOT (Haute-Marne), Christine BELLEVILLE (Meurthe et Moselle), Claude BOURZEIX (Meuse), Patrick CLÉMENT (Moselle), Pascal GUERIN (Nièvre), Jean-Luc BOCQUILLON (Nord), Grégory BELHOSTE (Oise), Anne LECOINTRE (Orne), Xavier RIGAUD (Pas de Calais), Gilles MESONNIER (Puy de Dôme), Jean-Michel LABORDE (Pyrénées atlantiques), Jean-Pierre ESTEYRIE (Hautes Pyrénées), Pascal SCHLEGEL (Pyrénées orientales), Roland BOHN (Bas Rhin), Denis JAEGER (Haut-Rhin), Patrick SINGLA (Rhône), Jean-Claude BONNET (Haute Saône), Bruno MENAGER (Saône et Loire), Gérard GALLO (Sarthe), Paula BARATA (Savoie), Valérie CORDURI-DAVIET (Haute Savoie), Philippe RAJAU (Paris), Jean-Luc LIGUORI (Seine Maritime), Christian JULES (Seine et Marne), Victor GARRIGUET (Yvelines), Claude HATTE (Somme), Alain ESCOURROU (Tarn), Isabelle COULOIR (Tarn et Garonne), Christian GRAVIER-DARNIS (Var), Patrice BRISCO (Vaucluse), Danielle GILET (Vendée), Chantal CHAUSSE (Vienne), Daniel HARAULT (Vosges), Marc LIMACHER (Nord Franche Comté), Denis SAMSON (Yonne), Robert LAFOND (Essonne), Eric BARBAREAU (Hauts de Seine), Christian ZAKARIAN (Val de Marne), Laurent MICHEL (Val d'Oise).

Le vote électronique a été ouvert le mardi 31 mars à 14h et clôturé le dimanche 5 avril à 14h.

Quorum :

98 organismes ont voté sur 113 possibles, représentant 86,72%
20.545 voix pour 22.282 possibles, représentant 92,20%

Le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Exposé des motifs :

Dans le contexte de crise sanitaire actuelle, la FFHANDBALL doit être en mesure de pouvoir prendre rapidement les décisions nécessaires permettant d'assurer la continuité de son fonctionnement. L'arrêt définitif des championnats amateurs pour cette saison 2019-2020 et ses incidences sur le lancement de la saison 2020-2021 vont nécessiter des prises de décisions rapides parfois incompatibles avec les délais prévus par les textes réglementaires.

Les articles 13.3.1 et 13.3.3 du règlement intérieur fédéral permettent dès à présent le recours aux votes électroniques tout en respectant les délais habituels de convocation. Les ordonnances Covid-19 des 25 et 27 mars derniers prises par le gouvernement dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire permettent d'adapter les règles de fonctionnement.

Pour ces raisons, il est proposé de donner mandat au Conseil d'Administration de la Fédération française de handball selon la motion suivante soumise au vote électronique :

"Au regard du contexte de force majeure liée à la situation sanitaire dans le pays, l'Assemblée Générale donne mandat au Conseil d'Administration pour prendre, durant cette période exceptionnelle, toute décision et adopter tout dispositif, y compris d'éventuelles modifications statutaires et/ou réglementaires spécifiques, qui seraient nécessitées par l'intérêt général et la continuité de l'activité fédérale. Ces modifications seront soumises à ratification de l'Assemblée Générale".

Résultat du vote :

Votants : 98	Voix totales : 20.545	Voix exprimées : 20.497
Pour : 20.497 (100%)	Contre : 0 (0%)	Vote blanc : 48

La motion est adoptée à l'unanimité, avec mise en œuvre immédiate.

Fait à Créteil, le 6 avril 2020,

Joël DELPLANQUE
Président



Béatrice BARBUSSE
Secrétaire Générale

